

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

**RÈGLEMENT (CE) N° 1138/2007 DE LA COMMISSION
du 1^{er} octobre 2007**

**concernant l'autorisation d'un nouvel usage de l'acide benzoïque (VevoVitall) en tant qu'additif
pour l'alimentation animale**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 256 du 2.10.2007, p. 8)

abrogé par:

Journal officiel

n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2018/1550 de la Commission du 16 octobre 2018	L 260	3
		17.10.2018

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:

<http://data.europa.eu/eli/reg/2007/1138/2014-08-28/fra>